

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON I**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2019-018
CABANE D'ALPAGE DE LA CACHE
FINANCEMENT**

Séance du : 8 avril 2019

Date de convocation : 27 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le huit avril, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Alain FAUST, Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE, Sylvie MATHON, Roland JACOB, Régis JOUFFREY, Florence GAILLARD

Pouvoirs de Bruno GARDENT à Régis JOUFFREY et de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET

Secrétaire de séance élu : Jean-Louis FAURE

Mr le Maire présente le projet de réaménagement de la cabane de la Cêche, situé sur un terrain communal. Le présent projet concerne la consolidation du captage d'eau, l'aménagement intérieur de la cabane et la mise en place d'un système d'assainissement.

L'objectif de cette opération est de permettre au(x) bergers(s) de disposer de moyens permettant de pratiquer un pastoralisme en phase avec la préservation du patrimoine naturel, et ce dans des conditions socio-économiques d'exercice de leur activité satisfaisante.

Cet investissement permet d'une part, d'assurer les services de base aux bergers (logement, sanitaire...) dans un milieu à fortes contraintes naturelles, et d'autre part, de favoriser la cohabitation avec les grands prédateurs et notamment le loup qui induit une forte présence des éleveurs et/ou bergers sur l'alpage.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet
- Le plan de financement

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Arrête le projet d'un montant maximum de : 30 820.00 € HT
- Approuve le plan de financement global qui prévoit :
 - o 75% de subvention, soit un montant de 23 115.00 €, financé par le programme d'aides aux équipements pastoraux collectifs et aux études pour le pastoralisme
 - o 25% d'autofinancement, soit un montant de 7 705.00 € pour la commune
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre SEVREZ, Maire pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet.
- S'engage à inscrire le projet au budget 2020
- S'engage à respecter les codes des marchés publics.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :